

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042607-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU **Lundi 27 avril 2026**

DELIBERATION N°7

OBJET : Budget Primitif – Budget annexe station-service, exercice 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Etaient présents :

M. BRUNENGO
M. LORENZI
Mme FERRERO
M. DETOEUF
Mme GERMANO-ORFAO
M. BOUSSEAU
Mme TANGUY BELMON
M. BERTON
Mme GIRAUD A

Mme RAYBAUT
M. POGGI
Mme CHAVONET
M. GRIMONT
M. CAPOZZI
Mme CAMOSSETTO-MUNOZ
Mme OUNIS VANPOUCHE
Mme GIRAUD L
Mme AVENOSO

M. CARDON
M. CHIOFALO
Mme PASQUETTI
M. GENERO
M. CHAREF
M. PERSICOT
M. MIMOUNI
Mme WATTRELOT
Mme OLIVA

Etaient excusés et/ou Etaient absents

Mr BERTON qui avait donné pouvoir à M. DETOEUF
Mme PASQUETTI qui avait donné pouvoir à M. CHIOFALO
Mme GIRAUD L qui avait donné pouvoir à Nicole RAYBAUT
Mme AVENOSO qui avait donné pouvoir à Martine FERRERO
M GENERO qui avait donné pouvoir à M. BOUSSEAU
M. PERSICOT qui avait donné pouvoir à Mme OLIVA
M MIMOUNI qui avait donné pouvoir à Mme WATTRELOT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Lucas CHAREF est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Monsieur le Maire, Président prend la parole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042607-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération du 09 avril 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

Considérant les délibérations adoptées précédemment pour le compte financier unique et l'affectation de résultat au titre de l'exercice 2025

Considérant que le budget primitif du budget annexe station-service de la Mairie de Sospel s'établit pour l'exercice 2026, tous mouvements confondus, à 1 719 291,00 € se répartissant comme suit :

	Chapitre	Budget 2026
011	Charges à caractère général	1 643 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 100,00
65	Autres charges de gestion courante	750,00
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	26 000,00
<u>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2026</u>		<u>1 676 700,00</u>

	Chapitre	Budget 2026
002	Reprise résultats antérieurs	17 904,41
70	Vente de produits	1 658 795,59
<u>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2026</u>		<u>1 676 700,00</u>

	Chapitre	Budget 2026
21	Immobilisations corporelles	42 591,00
<u>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2026</u>		<u>42 591,00</u>

	Chapitre	Budget 2026
001	Reprise résultats antérieurs	16 591,00
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	26 000,00
<u>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2026</u>		<u>42 591,00</u>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Christophe BRUNENGO et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif du budget annexe station-service de l'exercice 2026 pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 719 291 €.

De plus, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'Assemblée délibérante :

Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042607-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M4.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

